

Annette Wieviorka : « A Nuremberg, les responsables nazis voulaient sauver leur peau »

Par Frédéric Granier, David Peyrat – GEO Histoire - le 20/04/2020

Comment les criminels du Troisième Reich ont-ils été jugés ? L'historienne Annette Wieviorka décrypte les enjeux, les avancées juridiques mais aussi les limites du procès de Nuremberg, événement fondateur de la justice internationale au XXe siècle.

GEO Histoire : Du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946 s'est tenu à Nuremberg, devant une cour internationale, le procès des responsables du IIIe Reich. De quand peut-on dater la volonté de juger les crimes commis par les nazis ?

Annette Wieviorka : Des informations sur les crimes nazis commencent à circuler dès l'occupation de la Pologne en septembre 1939. Et cela s'accroît avec l'invasion de l'URSS en juin 1941. Des rapports parviennent à Londres ou à Washington sur les rafles, le travail forcé, les exécutions... On a dès lors conscience que l'on ne pourra pas traiter la fin de la Seconde Guerre mondiale comme celle de la Première. On se souvient aussi des ratés du traité de Versailles (1919) et du procès de Leipzig (1921) qui avaient désigné l'empereur Guillaume II comme principal responsable de la Grande Guerre, mais qui n'avaient pu le mettre en accusation ni empêcher son exil au Pays-Bas. Dès les prémices de Nuremberg, on comprend donc qu'il ne faut pas seulement juger les petites mains, mais s'attaquer aux grands responsables. Même si les Alliés ne sont pas forcément d'accord sur les méthodes...

Qui était le plus réticent à la tenue d'un procès ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, c'est Churchill (et non Staline) qui renâclait à juger les criminels de guerre. Le Premier ministre britannique pensait qu'il était plus simple de les identifier et de les pendre immédiatement. Mais progressivement, jusqu'à la fin du conflit, l'idée d'un grand procès va prendre corps. Le 13 janvier 1942, des représentants de huit gouvernements, ainsi que le Comité de la France libre, vont signer la déclaration « Saint-James » afin de réclamer que la guerre « ait pour but principal, entre autres, de châtier les

coupables de ces crimes contre l'humanité, quel que soit le degré de responsabilité des auteurs ».

Le 17 décembre 1942, pour la première fois, une déclaration mentionne le massacre des Juifs. En octobre 1943, les Nations unies créent à Londres une commission des crimes de guerre (à laquelle ne participent pas les Russes). Enfin, le 2 mai 1945, le nouveau président des Etats-Unis, Harry Truman [qui succède à Franklin Roosevelt, mort le 12 avril 1945], farouchement opposé aux exécutions sommaires, charge Robert Jackson, juge à la Cour suprême, de la préparation du procès.

Le 18 octobre 1945, une première session a lieu à Berlin, mais le procès proprement dit se tiendra par la suite à Nuremberg. Pourquoi les Américains ont-ils choisi cette ville de Bavière ?

On pense souvent qu'il s'agit d'un symbole, puisque c'est à Nuremberg que furent adoptées les lois antisémites de 1935, et que le parti nazi y organisait aussi chaque année son congrès. Mais les raisons sont avant tout pratiques : malgré les intenses bombardements de la RAF, la ville, située en zone d'occupation américaine, bénéficiait encore de nombreuses infrastructures, et notamment d'un palais de justice relié à une prison et d'un grand hôtel, qui permit de réunir les personnalités et les nombreux journalistes. Aujourd'hui, tout est encore debout. On peut visiter l'hôtel Art déco, la prison, le tribunal, la salle de procès, et même l'ascenseur et le souterrain par lesquels transitaient, à l'abri, les inculpés.

Qui a-t-on retrouvé du côté de l'accusation ?

Les quatre grandes puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale : les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France (qui portait la voix des pays occupés de l'Ouest : Belgique, Pays-Bas, Norvège et Luxembourg) et enfin l'URSS, qui parlait au nom des pays satellites qui n'étaient pas dans le camp nazi, comme la Pologne.

Réunies à Londres, les quatre délégations s'étaient chargées de :

-rassembler les preuves,

-rédiger l'acte d'accusation

-établir la liste définitive des accusés, rendue publique le 29 août 1945, et qui comprenait au final vingt-quatre responsables du IIIe Reich.

Comment cette liste fut-elle réalisée ?

De manière un peu chaotique ! Elle est le fruit du hasard des captures.

En l'absence d'**Adolf Hitler**, **Joseph Goebbels** et **Heinrich Himmler**, qui se sont tous les trois suicidés, mais aussi de **Reinhard Heydrich**, exécuté par la résistance tchécoslovaque, c'est **Hermann Göring** qui fait office de « vedette » incontestable du procès... L'ancien commandant en chef de la Wehrmacht s'était rendu aux Américains en mai 1945.

On y trouve aussi :

-**Alfred Rosenberg**, le théoricien du parti nazi.

-**Julius Streicher**, le pamphlétaire antisémite qui n'avait plus de rôle politique depuis des années.

-**Rudolf Hess**, l'ancien dauphin d'Hitler, capturé en 1941 par les Britanniques.

-**Joachim Von Ribbentrop**, qui avait signé le pacte germano-soviétique en août 1939.

Et des militaires et amiraux, comme **Wilhelm Keitel** ou **Karl Dönitz**.

Certains choix sont-ils discutables ?

Oui. Pour ne pas vexer les Russes, qui avaient peu de criminels dans leurs prisons, on ajoute **Hans Fritzsche**, une figure de second plan qui termina sa carrière comme responsable des nouvelles au ministère de la Propagande nazie.

On peut aussi s'étonner de la surreprésentation de figures de la Wehrmacht et de la Luftwaffe, alors qu'**Ernst Kaltenbrunner** [chargé de l'extermination des Juifs et des communistes sur le front de l'Est] se retrouve seul pour incarner la SS et la Gestapo.

Ce procès ne sera finalement que la première étape d'un long processus de justice : il y aura par la suite douze autres procès à Nuremberg, que l'on nommera les « procès professionnels » ou « procès successeurs », où seront jugés les chefs SS des Einsatzgruppen, ces commandos mobiles de tueries qui opéraient derrière la Wehrmacht et assassinèrent quelque 1 500 000 Juifs, mais aussi des médecins et des industriels.

Quels étaient les chefs d'accusation ?

Ils étaient au nombre de quatre :

-« le plan concerté ou complot »,

-les « crimes contre la paix »,

-les « crimes de guerre »,

-et les « crimes contre l'humanité ».

Pour les Anglo-Saxons, les deux premiers chefs d'accusation étaient les plus importants : il fallait avant tout mettre hors la loi toute guerre d'agression et éviter ainsi que les boys aient à traverser encore une fois l'Atlantique pour régler un conflit en Europe.

Mais les Français et les Soviétiques avaient insisté pour inclure les crimes de guerre, c'est-à-dire les crimes contre les prisonniers et les populations civiles, mais aussi les crimes contre l'humanité, une qualification juridique alors inédite.

Il a d'ailleurs fallu quinze versions préliminaires pour aboutir à sa définition : « **l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux.** »

Cette définition des crimes contre l'humanité est-elle une avancée pour le droit international ?

Elle a le mérite de souligner le caractère profondément amoral de cette guerre, le génocide des Juifs, le massacre des civils, les persécutions racistes...

Mais à Nuremberg, elle connaît une double limite. Tout d'abord, parce que la notion de crime contre l'humanité y est bornée dans le temps : Anglais et Américains ne voulaient pas évoquer les crimes antérieurs au déclenchement de la guerre. Les persécutions des Juifs d'avant 1939 ne relèvent donc pas de la compétence du tribunal, à moins que celles-ci entrent dans le cadre du « complot » et aient été destinées à préparer la guerre.

La délégation française à Londres, composée du juge Robert Falco et du professeur André Gros, aurait bien voulu en faire un crime indépendant, mais c'est la vision anglo-saxonne qui s'est finalement imposée. Autre limite : quand on analyse les verdicts, on s'aperçoit que tous les accusés pour crimes contre l'humanité l'ont été dans le prolongement d'un crime de guerre (à deux exceptions près, celles de **Julius Streicher et Baldur von Schirach**, le chef des Jeunesses hitlériennes). On peut y voir une réticence à juger de manière autonome les persécutions et les crimes nazis perpétrés entre l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933 et le déclenchement de la guerre. Le sacro-saint principe de souveraineté l'a donc emporté.

A Nuremberg, on passe sous silence les crimes de l'Armée rouge et des dirigeants soviétiques...

On trouve ici la principale faille du procès, puisque, effectivement, on va totalement occulter les crimes des Soviétiques, qui avaient signé le pacte germano-soviétique et qui s'étaient rendus, eux aussi, coupables de guerre d'agression avec l'invasion de la Finlande et d'une partie de la Pologne. **On s'est dit que 20 millions de morts côté soviétique et que le rôle décisif de l'URSS dans la victoire méritaient bien quelques concessions...**

Il ne faut pas oublier qu'au moment du procès, on est toujours dans le cadre de la Grande Alliance et pas encore de la Guerre froide... Mais effectivement, c'est la grande tache du procès, puisque les droits de la défense furent violés, notamment lorsque Göring ou Hess ont voulu évoquer Katyn [le massacre par le NKVD, la police politique soviétique, de 4 000 officiers polonais au printemps 1940] et qu'on leur a refusé. Au-delà des exactions des communistes, certains sont même allés plus loin, à l'image de Casamayor (de son vrai nom Serge Fuster), l'un des membres de la délégation française, qui reprocha aussi aux Alliés des crimes de guerre à Dresde, Hiroshima ou Nagasaki.

La question du génocide est-elle centrale lors du procès ?

Contrairement à ce que l'on pense souvent, Nuremberg n'est pas le grand procès de la Shoah. Le mot « génocide » est d'ailleurs très peu employé. Malgré tout, la question de la persécution des Juifs court comme un fil rouge au fil des audiences. Grâce aux nombreux témoignages, notamment celui de Dieter Wisliceny sur la Solution finale et le rôle d'Adolf Eichmann [responsable de la logistique du génocide au sein du RSHA, l'Office central de la sécurité du Reich] ou celui de Rudolf Höss, le commandant d'Auschwitz, ainsi que la masse impressionnante de documents et d'archives présentés et rassemblés pendant près d'un an, Nuremberg va énormément faire progresser la connaissance historique. **Mais le véritable procès de la Solution finale sera celui d'Eichmann, en 1961, à Jérusalem.**

Vous évoquiez le nombre de vingt-quatre dignitaires nazis. Ils ne sont finalement que vingt et un dans le box des accusés...

Le tribunal a pris acte de l'impossibilité de comparaître de **Gustav Krupp von Bohlen und Halbach**. Le dirigeant du principal fournisseur d'acier et de canons du Reich était âgé de 75 ans et n'avait plus toute sa tête. **Robert Ley**, le dirigeant du Front allemand du travail a été retrouvé pendu dans sa cellule de la prison de Nuremberg avant même l'ouverture du procès. Introuvable, **Martin Bormann**, le successeur de **Hess** à la chancellerie du NSDAP, est absent mais sera jugé par contumace. On a longtemps pensé qu'il était parvenu à s'enfuir comme **Eichmann** ou **Mengele**, mais on estime aujourd'hui qu'il est mort dans les bombardements à Berlin en 1945...

Ils sont donc vingt et un.

Durant toute la durée du procès, le rituel sera le même : les accusés pénètrent dans le tribunal par groupe de trois, amenés par des policiers américains gantés et casqués, et s'installent dans le box suivant un ordre correspondant peu ou prou à la hiérarchie, avec, au premier rang, Hermann Göring, Rudolf Hess, Von Ribbentrop, Wilhelm Keitel [le chef de l'Oberkommando de la Wehrmacht] et Kaltenbrunner, quand il le peut : diminué par une attaque cérébrale, il ne sera pas présent durant toutes les séances.

Quelle défense choisissent les accusés ?

Il n'y a pas de défense commune car chaque accusé est représenté par son propre avocat. Il n'y aura aucune solidarité : **chacun cherche à sauver sa peau.**

Le 21 novembre 1946, au moment de choisir la ligne de défense, tous vont plaider non coupable au sens de l'accusation, mais leur stratégie comme leur attitude vont varier. Après avoir subi une cure de désintoxication, perdu beaucoup de poids et retrouvé toute ses facultés mentales, **Göring** est, de tous, celui qui va se montrer le plus combatif. On peut dire qu'il a tenu son rôle. Il s'est autoproclamé chef de file de tous les accusés (ce que les autres lui contestent !) et ne s'est jamais désolidarisé d'Hitler. C'est à lui qu'on doit les plus impressionnantes joutes verbales avec Robert Jackson. D'autres sont lamentables. **Von Ribbentrop** s'effondre comme une loque. **Hans Frank**, nazi de la première heure, gouverneur de Pologne, et donc au cœur des persécutions, se découvre subitement catholique, affirmant que « pendant mille ans, on ne pourra pas pardonner à l'Allemagne ses crimes ». Mais certains vont se montrer beaucoup plus malins...

Parmi les accusés, Albert Speer écopera d'une peine « légère » : vingt ans de prison. Pourquoi ?

Parce qu'il fut le seul à faire son autocritique. L'« architecte » du Reich, devenu à partir de 1942 ministre de l'Armement et de la Production de guerre, a surpris l'auditoire et la presse en assumant ses responsabilités sans se dérober et en condamnant le nazisme. Sa stratégie de défense se résumait ainsi : « Je ne savais rien de tout ça, mais je suis criminel, parce que j'étais dans une organisation criminelle. » Cet homme jeune, élégant et intelligent est parvenu à séduire le tribunal et à bénéficier de larges circonstances atténuantes. Les juges insisteront par exemple sur son opposition à la politique de la terre brûlée d'Hitler, omettant au passage que Speer utilisait la main-d'œuvre juive d'Auschwitz pour faire tourner ses usines d'armement à la fin de la guerre, ou qu'il savait pertinemment ce qu'il se passait dans le camp de concentration de Dora puisqu'il l'avait visité. On n'en avait, certes, pas la preuve à l'époque, ce qui lui a permis de mentir sans aucune honte. Il finira sa vie de manière confortable, rédigeant des livres qui se vendront très bien. **Baldur Von Schirach** sera lui aussi condamné à vingt ans.

A Nuremberg, certains nazis s'en sont plutôt bien sortis...

Les officiers supérieurs du Reich, comme l'amiral Dönitz, ont-ils été jugés avec un regard différent ?

Son avocat, Otto Kranzbühler, a démontré que ce que ce qu'on reprochait à son client n'était au fond pas si différent de ce que les amiraux de la flotte américaine avaient fait dans le Pacifique contre le Japon. La stratégie s'avérera payante puisque l'amiral **Dönitz** ne sera condamné qu'à dix ans de prison pour sa participation à la guerre sous-marine illimitée, alors qu'il fut tout de même président du IIIe Reich durant quelques semaines [du 30 avril au 23 mai 1945], après le suicide d'Hitler. Mais il n'avait rien à voir avec le génocide et les massacres. Au final, les militaires qui seront condamnés à mort seront ceux qui ne se sont pas « contentés de faire la guerre », mais qui ont versé dans la politique. A l'image de **Keitel**, l'un des instigateurs de la directive Nacht und Nebel [« Nuit et brouillard », ordonnant la déportation de tous les ennemis et opposants du Reich].

Les délibérations furent-elles difficiles ?

Extrêmement. On le sait grâce aux mémoires publiés par le juge américain Francis Biddle ou le français Robert Falco qui ont dévoilé les coulisses de ces débats. Au-delà de la question du verdict s'est aussi posée celle de l'application des peines : en cas de condamnation à mort, fallait-il fusiller les accusés ou bien les pendre (ce qui était considéré comme une peine infamante) ? Concernant l'examen des responsabilités individuelles, si certains cas ne firent aucun doute, comme ceux de Göring, Keitel ou von Ribbentrop [tous seront condamnés à la pendaison, mais Göring parviendra à se suicider dans sa cellule avec une capsule de cyanure], d'autres posèrent problème, comme celui de Rudolf Hess. Les Français plaidèrent pour vingt ans, les Soviétiques souhaitaient la mort ou au moins la prison à vie sans possibilité de réduction de peine [Hess se suicidera à la prison de Spandau en 1987].

Au total, on comptera :

- onze condamnations à mort,**
- sept condamnations à de la prison,**
- trois acquittements.**

Cette diversité dans les décisions montre que Nuremberg ne fut pas une parodie de procès.

Quel est l'héritage de Nuremberg ?

Les Alliés ont réussi là où les vainqueurs de 14-18 avaient échoué.

Le procès a posé les bases d'une justice internationale capable de s'attaquer aux plus hauts responsables. Et il a fait entrer, certes par la petite porte, la notion de crime contre l'humanité.

Durant un demi-siècle, cette conception de la justice internationale sera pourtant mise entre parenthèses à cause de la Guerre froide, avant de renaître à partir des années 1990. On peut considérer que le tribunal de La Haye en 1998 pour les crimes commis en ex-Yougoslavie, qui a fini par mettre en accusation le président serbe Slobodan Milosevic, celui d'Arusha en 1994 (sur le génocide perpétré au Rwanda) ou encore la Cour pénale internationale sont les héritiers directs du droit de Nuremberg.

Annette Wieviorka

Historienne, directrice de recherche émérite au CNRS, Annette Wieviorka fut membre de la Mission d'étude sur la spoliation des biens des Juifs de France. Elle est notamment l'auteur du Procès de Nuremberg (1995, réédition 2017, éd. Liana Levi). Son dernier ouvrage, Ils étaient Juifs, résistants, communistes, a été publié en 2018 aux éditions Perrin.

➤ Entretien à découvrir dans le magazine GEO Histoire de février-mars 2020 (n°49, Dans l'ombre d'Hitler).